



REGLEMENTS UEM

COUPE D'EUROPE DE CROSS COUNTRY

Commission UEM Enduro & Rally

Tout ce qui est imprimé en **GRAS** a été ajouté ou modifié pour **2010**.

Lorsqu'il est écrit "il" ou "lui", il faut également comprendre le cas échéant "elle".

DEFINITION

Les manifestations de Cross Country sont des manifestations avec départ collectif ; il s'agit d'épreuves d'endurance et de fiabilité. Les participants devront parcourir un certain nombre de tours dans un délai établi par les organisateurs (pas moins de 2 heures). La durée de chaque manifestation sera précisée dans le Règlement Particulier.

1. GENERALITES

L'UEM organise la Coupe d'Europe de Cross Country conformément aux règlements du Code Sportif UEM et aux Règlements UEM et FIM, **et sous le contrôle de l'Arbitre désigné par la Commission UEM Enduro & Rally**, et avec une référence toute particulière au Règlement Particulier publié par chaque organisateur. Les Motos et les Quads courent dans des courses séparées.

Les Règlements Techniques Moto et Quad seront les mêmes que les Règlements Techniques UEM Motocross ou Enduro.

La Coupe d'Europe de Cross Country sera composée d'un certain nombre de manches chaque année, qui seront publiées dans le Calendrier UEM.

Chaque Organisateur doit payer à l'UEM un droit d'inscription se montant actuellement à 500 €

La longueur du circuit doit être d'au moins 7 km.

1.1 Participation

Tous les coureurs doivent être détenteurs d'une licence FIM/UEM ou d'une licence Nationale Enduro/Motocross en cours de validité, et d'une autorisation de départ délivrée par leur FMN, confirmant qu'ils sont assurés, et avoir au moins 16 ans.

Limite d'âge pour les Juniors – coureurs de moins de 23 ans (ou qui atteindront 23 ans l'année de la compétition).

Limite d'âge pour les Vétérans - coureurs de plus de 40 ans (ou qui atteindront 40 ans l'année de la compétition).

Limite d'âge pour les Seniors – tous les coureurs entre 23 et 40 ans

1.2 Règlement Particulier

Le Règlement Particulier (RP) devra contenir des informations importantes concernant le circuit, la vitesse moyenne, les conditions de sécurité, les droits d'engagement, etc. Les organisateurs doivent faire figurer les logos de l'UEM et du promoteur dans le RP de chaque course.

1.3 Classes

CC Junior - ouverte au Motos de 100 cc à 500 cc 2-Temps + de 175 cc à 450 4-Temps

CC Senior – ouverte au Motos de 100 cc à 500 cc 2-Temps + de 175 cc à 650 4-Temps

CC Vétéran - ouverte au Motos de 100 cc à 500 cc 2-Temps + de 175 cc à 650 4-Temps

CC Quad - 2x4 4x4, boîte de vitesse manuelle ou automatique

S'il y a moins de 5 participants dans une classe, elle sera annulée et les coureurs seront classés dans une autre classe. **(ne s'applique pas aux quads)**

1.4 Numéros par Classe

Attribués par l'organisateur à chaque manifestation. Chaque coureur doit se présenter aux vérifications techniques avec la bonne couleur de fond et son numéro déjà mis en place.

1.5 Engagements

Un Bulletin d'Engagement UEM doit être rempli entièrement, signé par chaque coureur et devra préciser de façon claire pour quelle classe le bulletin est valable. Chaque Bulletin d'Engagement complété, accompagné des droits d'engagement (les droits d'engagement pour chaque manifestation seront de 50 € par jour de manifestation, toutes taxes comprises), devra être envoyé à l'Organisateur.

Le Bulletin d'Engagement peut être envoyé par e-mail, télécopie ou courrier. L'Organisateur doit mettre en ligne la liste Provisoire des Engagés sur un site Internet identifié dans le Règlement Particulier, 15 jours avant la manifestation.

Si le nombre d'engagements est limité, le nombre maximum et la méthode de sélection des coureurs (par exemple dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'engagement, par tirage au sort, etc.) seront précisés dans le Règlement Particulier.

2 TECHNIQUE

2.1 Motocycles

Sauf mention contraire dans le Règlement Particulier, tout motorcycle/quad conforme aux Règlements Techniques UEM Motocross, Enduro ou Baja pourra être accepté.

2.2 Pneus

Le type de pneu est au choix ou comme précisé dans le Règlement Particulier.

2.3 Numéros

Les plaques-numéros pour chaque catégorie seront :

Catégorie	Plaque-numéro	Chiffres
CC Senior	Rouge	Blancs
CC Vétéran	Bleue	Blancs
CC Juniors	Verte	Blancs
CC Quad	Jaune	Noirs

Chaque coureur doit placer sur sa plaque-numéro son numéro et les autocollants des sponsors avec lesquels l'Organisateur a passé un accord et prévus dans le Règlement Particulier ou dans le contrat UEM/Promoteur. Ces logos/ autocollants et numéros ne doivent pas être modifiés ni cachés.

Les dossards peuvent être fournis par l'Organisateur.

2.4 Vérifications administratives et techniques

Lors des vérifications administratives, le coureur doit présenter sa licence de coureur FIM, UEM ou Nationale, son Permis de Conduire (si nécessaire en fonction du R.P.), un justificatif de paiement du droit d'engagement, son bulletin d'engagement rempli et l'autorisation de départ de sa FMN. Lors du contrôle préliminaire (dont les détails seront donnés dans le R.P.), les pièces suivantes seront marquées comme indiqué ci-dessous, de manière à garantir leur identification :

- Cadre (principal)
- Roues (moyeu)
- Carter
- Silencieux

Chaque coureur doit s'inscrire suivant l'horaire précisé dans le Règlement Particulier de chaque manifestation et présenter sa machine et sa tenue vestimentaire à l'inspection – en fonction des horaires prévus.

2.5 Contrôle du niveau de bruit

Les machines ne doivent pas dépasser 94 db conformément aux Règlements UEM Enduro.

3 PROCEDURE

3.1 Parcours

Il doit être "tout-terrain", la durée de course minimum autorisée étant de 2 heures et ne devant pas dépasser 4 heures. Pour les courses de quad, la durée minimum autorisée est de 1,5 heure et la durée maximum est de 3 heures.

3.2 Aide extérieure

L'Aide et l'Aide extérieure, et le fait de recevoir des pièces de rechange ou outils seront autorisés uniquement dans la Zone des Stands/de Ravitaillement, sauf s'ils sont prévus sur

le parcours par les organisateurs. Aucune Aide extérieure n'est autorisée en dehors des zones mentionnées ci-dessus. La sanction pour non-respect de cette règle sera l'exclusion (ou autre(s) sanction(s) attribuée(s) conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage UEM/ FIM). Les coureurs peuvent travailler sur leur moto sur le circuit avec les outils et les pièces qu'ils ont emportés avec eux.

Il est interdit d'utiliser des outils fonctionnant à l'air ou à l'électricité (sauf outils fonctionnant avec une batterie).

La sanction pour toute utilisation d'un outil électrique ou pneumatique sera l'exclusion (ou autre(s) sanction(s) attribuée(s) conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage UEM/ FIM).

3.3 Départ

Le départ doit être organisé de façon à ce que les coureurs prennent le départ par groupes, qui seront déterminés par les organisateurs, par exemple en fonction des classes de capacité. Le nombre de coureurs dans chaque groupe sera décidé par l'organisateur et en tenant compte du tracé du parcours et de l'approbation de l'autorité délivrant l'autorisation. Les organisateurs doivent s'assurer que l'ensemble des coureurs engagés pourra avoir pris le départ et avoir quitté la zone de départ avant que les coureurs partis précédemment ne commencent les tours suivants. A MOINS QU'UN système adéquat puisse être mis en place pour filtrer les coureurs et leur permettre de rejoindre le circuit sans gêner les compétiteurs déjà en course. Dans tous les cas, le départ devra se faire moteur éteint/départ type "Le Mans". Cela peut limiter le nombre d'engagements. Tout coureur qui ne parvient pas à faire démarrer sa machine à l'heure de départ prévue pour son groupe sera crédité de cet horaire de départ initialement prévu, sans tenir compte de l'horaire auquel il a effectivement pris le départ.

3.4 Chronométrage

Les appareils de chronométrage doivent être utilisés sous le contrôle d'un chronométreur officiel.

Pour pouvoir remplir ses fonctions, un chronométreur doit utiliser :

Un appareil à fonctionnement automatique, avec imprimante incorporée, synchronisé avec le temps réel et enregistrant le temps au 1/100 de seconde. Des cellules photoélectriques ou transpondeurs reliés au chronomètre activeront la prise de temps de départ et d'arrivée. Cet appareil doit être efficace et précis, pour fonctionner dans les conditions de son utilisation. Un panneau d'affichage digital, relié directement au système de chronométrage, indiquera le temps enregistré au moment où le coureur franchit la ligne d'arrivée. Tout chronométreur exerçant sa fonction lors d'une manifestation internationale doit disposer d'un chronomètre de réserve synchronisé avec le temps réel, pour contrôler les enregistrements faits par les instruments utilisés. **Il est recommandé d'utiliser un système de chronométrage par transpondeurs.** Les coureurs doivent accepter tout système de chronométrage approuvé par l'Arbitre.

3.5 Zone d'enregistrement des tours

Une zone doit être désignée afin de permettre aux coureurs de passer sur une seule file par des portes, où leur numéro sera enregistré à la fin de chaque tour. Lorsqu'il y a plus d'une classe, l'organisateur peut établir des durées différentes pour convenir aux différentes performances des coureurs. Les organisateurs peuvent stipuler que les coureurs doivent s'arrêter. Les spécificités de la zone d'enregistrement des tours doivent être données dans le RP.

3.6 Arrivée

Une fois la durée/le nombre de tours requis effectués, les coureurs seront dirigés vers la zone d'enregistrement des tours, puis quitteront le parcours.

3.7 Ordre d'Arrivée

Le vainqueur général et le vainqueur de chaque classe sera le coureur ayant parcouru le plus grand nombre de tours à la fin du temps alloué. La course peut être arrêtée en cas de force majeure à 75% du temps alloué. **Pour être classé, un coureur doit terminer la course comme prescrit dans le RP.**

3.8 Egalité

Toute égalité sera départagée en fonction du nombre de tours parcourus et du temps individuel de chaque coureur.

3.9 Contrôles

Le départ/l'arrivée seront les seuls contrôles horaires. Les commissaires/postes de contrôle appropriés doivent être disposés sur le parcours afin d'empêcher les coureurs de couper le parcours.

3.10 Commissaires

Les organisateurs doivent placer des commissaires à des points stratégiques le long du parcours, pour veiller à la sécurité et assurer le contrôle de la manifestation.

3.11 Ravitaillement

Une zone appropriée et restreinte, adjacente au parcours, doit être délimitée en tant que Zone des Stands. L'accès à cette zone doit être limité aux commissaires, coureurs et assistants autorisés. L'Organisateur DOIT mettre en place un point incendie, clairement indiqué et équipé des extincteurs appropriés. Chaque coureur doit s'assurer que son équipe de ravitaillement est équipée d'un extincteur lors du ravitaillement. Des panneaux "No Smoking" doivent être affichés.

LE RAVITAILLEMENT NE PEUT ETRE EFFECTUE QUE DANS LA ZONE DESIGNEE.

LE MOTEUR DOIT ETRE ARRETE PENDANT LE RAVITAILLEMENT.

IL EST INTERDIT DE FUMER.

3.12 Extincteurs

Tous les participants, à l'exception de ceux qui se rendent sur le lieu de la manifestation sur la machine avec laquelle ils participent, doivent être munis d'un extincteur à neige carbonique de 2kg (minimum), pouvant être utilisé immédiatement.

3.13 Prix et Récompenses

Chaque Organisateur doit prévoir des Prix et Récompenses.

Chaque coureur doit être présent pour recevoir son prix/sa récompense lors de la Cérémonie de Remise des Prix, sans quoi il recevra une amende de 100 €. Ceci à condition que la Cérémonie de Remise des Prix se déroule dans les 90 minutes suivant l'arrivée du dernier coureur. Si la Cérémonie n'a pas commencé à l'expiration de ce délai, les coureurs pourront partir sans être sanctionnés.

A chaque manifestation, des Récompenses/ Prix seront présenté(e)s :

- Aux coureurs ayant pris les 3 meilleures places du classement général
- Aux coureurs ayant pris les 3 meilleures places dans chaque Classe
- Aux coureurs ayant pris les 3 meilleures places dans la classe Quad

3.14 CALCUL DES RESULTATS POUR LES POINTS DE CHAMPIONNAT

Les vingt meilleurs coureurs classés dans chaque classe et les vingt meilleurs coureurs du classement général se verront attribuer des points en fonction du barème suivant à la fin de chaque journée de compétition.

25 points au 1^{er}	10 points au 11^{ème}
22 points au 2^{ème}	9 points au 12^{ème}
20 points au 3^{ème}	8 points au 13^{ème}
18 points au 4^{ème}	7 points au 14^{ème}
16 points au 5^{ème}	6 points au 15^{ème}
15 points au 6^{ème}	5 points au 16^{ème}
14 points au 7^{ème}	4 points au 17^{ème}
13 points au 8^{ème}	3 points au 18^{ème}
12 points au 9^{ème}	2 points au 19^{ème}
11 points au 10^{ème}	1 point au 20^{ème}

VAINQUEURS

Le Vainqueur d'une Classe ou d'une Catégorie de la Coupe d'Europe de Cross Country est le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de victoires lors des journées de compétition sera classé 1^{er}, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit départagée. Si l'égalité subsiste, le vainqueur sera le coureur ayant marqué le plus de points le dernier jour.

3.15 Infractions entraînant la Disqualification

- Fumer dans la zone des Stands/de Ravitaillement.
- Recevoir une aide extérieure, sauf dans la zone des Stands.
- Procéder au ravitaillement ailleurs que dans la zone des Stands/de Ravitaillement.
- Procéder au ravitaillement avec le moteur en marche.
- Changer de machine au cours de la manifestation.
- Couper le parcours.
- Ne pas passer les tests de Contrôle du Bruit.
- Rouler en sens inverse du parcours.

3.16 Réclamations

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage UEM et au Règlement Particulier, et être accompagnée d'une caution actuellement fixée à .– ou montant équivalent en monnaie locale (convertible), remboursable si la réclamation est justifiée.

Les réclamations doivent être présentées au plus tard :

- 30 minutes après l'arrivée du dernier coureur de chaque classe, si la réclamation est présentée contre un coureur ou une machine.
- Toute réclamation, pour le premier ou le deuxième jours, doit être présentée à **l'Arbitre** dans les 30 minutes qui suivent la présentation des résultats provisoires à **l'Arbitre**.
- Une heure après avoir reçu la réponse écrite de **l'Arbitre** à une requête présentée conformément à l'Art. 01.48.

- Aucune réclamation ne peut être présentée contre une décision de **l'Arbitre**, mais dans certains cas, un appel peut être présenté comme prescrit par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage UEM.

3.17 Amendes et Cautions de Réclamation

La FMNR tiendra un compte de toutes les amendes et cautions de réclamations reçues, et enverra ce décompte et la somme collectée à l'UEM à l'issue de la manifestation.

3.18 Interprétation des Règlements

L'interprétation de ce règlement et du R.P. relève de la responsabilité de **l'Arbitre**, qui est également habilité à traiter toute question non mentionnée dans le présent règlement.

3.19 Conformité aux Règlements

Tout coureur, en s'engageant ou en étant engagé ou désigné, reconnaît être lié par le Code Sportif UEM, les Règlements de Cross Country, le Règlement Particulier de la manifestation et les Instructions Finales publiées dans ce document, qu'il s'engage à respecter, et renonce en outre à tous droits de recours auprès de tout organe d'arbitrage ou tribunal non prévu dans lesdits Règlements.

4 Zone Ecologique

Chaque organisateur aura l'obligation de prévoir une zone spéciale pour le stockage sécurisé des huiles usées, pneus, batteries et/ou tout autre matériel considéré comme dangereux pour l'Environnement. Cette zone devra être située dans les zones du Parc des Coureurs/de service et devra être clairement identifiée. Il est obligatoire d'utiliser un tapis Environnement pour le service et le ravitaillement dans les zones de service.

5 Services Médicaux

Lors de toutes les manifestations, un personnel qualifié de Premier Secours doit être présent avec tout le matériel nécessaire aux Premiers Secours, y compris un brancard. Il doit y avoir un minimum de DEUX ambulances ou UNE ambulance et UN autre véhicule convenablement identifié, qui doit être équipé d'un brancard et avoir la capacité de le transporter. Au moins une ambulance de type A doit être présente sur les lieux de la manifestation. Un véhicule doit toujours être disponible sur les lieux de la manifestation. La présence d'un Médecin est obligatoire.